

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-315 DU 13 JUILLET 2000

Portant nomination au cabinet du Ministre
du Développement Rural.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;

Sur proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 mai 2000 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au ministère du Développement Rural :

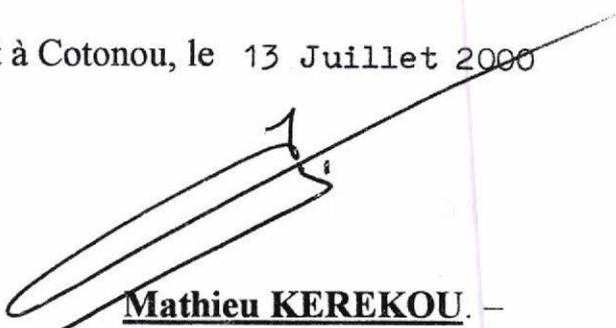
- Directeur de cabinet : Monsieur Cosme AKPODJI
- Directeur de la Programmation
et de la Prospective : Monsieur Soulé Abdoulaye MANIGUI

- Directeur de l'Inspection et de la Vérification Interne : Monsieur Zachary SALOUFOU
- Directeur des Ressources Humaines, de la Formation et de la Vulgarisation : Monsieur Anatole Cakpo SOGBOHOSSOU
- Directeur de la Promotion et de la Législation Rurales : Monsieur Comlan Grégoire HOUADJETO
- Directeur du Génie Rural : Monsieur Jérôme Tossa TONI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 Juillet 2000

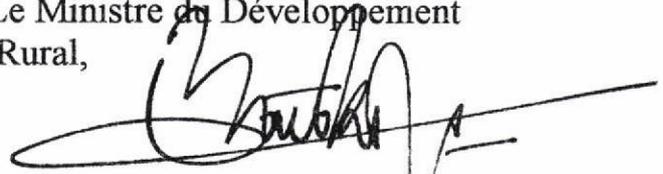
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

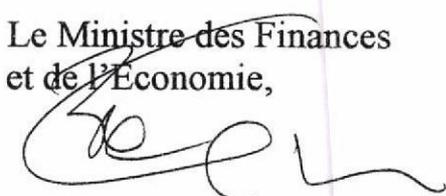
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Développement
Rural,


Ousmane BATOKO.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 INTERESSES 6 JO 1.-